

TOAC SECTION VOILE

BULLETIN D'ADHESION INDIVIDUEL OU FAMILIAL

2020

TITULAIRE

NOM : Prénom :.....
Date de naissance : __/__/____
Téléphone : Adresse mail :
Adresse postale : N°..... Rue :
Code postal : Localité :
Assurance : NON OPTION A (12 €) OPTION B (28€)
Date d'entrée au club :

AIRBUS et ayants-droit préciser n° matricule : et cocher

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> ARAT | <input type="checkbox"/> AEROCLUB |
| <input type="checkbox"/> AFUL CONSTELLATION | <input type="checkbox"/> AIRBUS ATR SAS |
| <input type="checkbox"/> AIRBUS GMBH TOULOUSE | <input type="checkbox"/> AIRBUS OPERATION SAS |
| <input type="checkbox"/> AIRBUS UK TOULOUSE | <input type="checkbox"/> CE |
| <input type="checkbox"/> CIMPA | <input type="checkbox"/> GIE ATR |
| <input type="checkbox"/> GIE ATR ALENIA | <input type="checkbox"/> LYCEE AIRBUS |
| <input type="checkbox"/> MSAE | <input type="checkbox"/> SPHEREA TEST ET SERVICES |
| <input type="checkbox"/> TESTIA France | |

sinon **EXTERIEUR**

FAMILLE

	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANC E	DATE D'ENTREE AU CLUB	ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT (rayez les mentions inutiles)
CONJOINT					Oui/non Option A : 12 € Option B : 28 €
ENFANT					Oui/non Option A : 12 € Option B : 28 €
ENFANT					Oui/non Option A : 12 € Option B : 28 €
ENFANT					Oui/non Option A : 12 € Option B : 28 €

TARIFICATION	AIRBUS et ayants- droit	EXTERIEUR	EXTERIEUR Locaux (4)*	LICENCE
--------------	----------------------------	-----------	--------------------------	---------

TITULAIRE	28,00 €	56,00 €	38,00 €	58,50 €
CONJOINT	25,00 €	50,00 €	35,00 €	58,50 €
ENFANT De 0 à 6 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
de 7 à 18 ans	12,00 €	24,00 €	14,00 €	29,50 €
ETUDIANT	13,00 €	26,00 €	15,00 €	58,50 €

MONTANT A PAYER

	COTISATION	LICENCE	ASSURANCE	TOTAL
TITULAIRE				
CONJOINT				
ENFANT(S)				

Toute demande d'adhésion implique pour chaque membre, le respect du règlement intérieur de la Section Voile.

Attention: l'amendement, voté à l'Assemblée Générale du 29/03/01, limite l'utilisation du local situé sur la base de voile de Villefranche de Panat, en lieu de stockage du matériel seulement.

Lu et approuvé, date:/..../....

Signature:

Droit à l'image : Pour être en règle avec la loi, nous vous demandons l'autorisation d'utiliser vos images et photos sur notre site INTERNET et nos publications internes.

Accord, et autorisation parentale pour les mineurs inscrits sur ce bulletin : **OUI*** **NON***

(* Rayer la mention inutile)

Signature:

Comment procéder ?

1 Fournir tous les renseignements demandés en particulier le numéro de matricule et la société concernée pour les membres Airbus et ayants-droit

2 A l'aide du tarif ci-dessus reporter dans le tableau la ou les sommes de vos cotisations, licences (si vous pensez participer à des régates officielles) et assurances et faire le total

3 Toute demande de licence doit s'accompagner d'une adhésion à la section voile.

4* Sont considérés comme "EXTERIEUR Locaux" les adhérents "EXTERIEUR" résidant à Villefranche de Panat, ainsi que les adhérents "EXTERIEUR" souscrivant une adhésion lors de journées "Portes Ouvertes".

5 Règlement par chèque à l'ordre de " TOAC VOILE"

6 Renvoyer votre bulletin d'adhésion et votre règlement à Madame la Trésorière :

Mme Isabelle ARTHUS, 15 boulevard Lascrosses, Bâtiment D1 - 31 000 TOULOUSE

NB : Les adhérents "EXTERIEUR", et "EXTERIEUR Locaux" ayant **3 ans** d'ancienneté à la Section VOILE du TOAC, pourront bénéficier des tarifs "AIRBUS et ayants-droit pour l'adhésion de l'année suivante.

BULLETIN D'ADHESION ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Je soussigné(e),
Si mineur, Nom du représentant légal,
né(e) le, adhérent(e) du TOAC sous le n°,
déclare : (cochez la case correspondante à votre choix)

Vouloir souscrire une assurance individuelle me garantissant suite à un accident lors de la pratique d'activités sportives dans le cadre du TOAC selon la formule : (Merci d'entourer l'option de votre choix)

- Option A : garanties décès (capital de 30 000€) et invalidité permanente partielle ou totale supérieure ou égale à 10% (à hauteur d'un capital de 30 000€).
Recommandée aux salariés d'Airbus n'ayant pas de licence fédérale

TARIF : 12,00 € Ttc par adhérent

Ou

- Option B : garanties décès (capital de 30 000€), invalidité permanente partielle ou totale supérieure ou égale à 10% (à hauteur d'un capital de 30 000€), incapacité temporaire totale par accident (Indemnités Journalières de 30€ à partir du 8^{ème} jour et jusqu'au 365^{ème} jour suivant l'arrêt), frais de soins (en complément du régime obligatoire et de la mutuelle et à concurrence de 1524 €) et frais de recherche (à concurrence 457 €).

Recommandée aux extérieurs d'Airbus

TARIF : 28,00 € Ttc par adhérent

Refuser de souscrire les garanties citées précédemment.

Fait à, le

Signature avec mention « lu et approuvé »

Garanties souscrites auprès d'AXA France sous le n° 5419004104